

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22012**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie  
Domaine : Droit, Économie, Gestion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5	Président de l'Université Paris XIII, Recteur de l'académie de Créteil, Président de l'Université Paris V

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

314 Comptabilité, gestion

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Responsable paie et gestion du social  
Gestionnaire de la paie et du temps de travail  
Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable  
Responsable des ressources humaines  
Assistant ressources humaines  
Disposer de bonnes connaissances en droit du travail et droit social  
Analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs impacts sur la paie  
Développer le sens de la veille sociale, juridique et économique  
Être un interlocuteur reconnu en matière de législation sociale et assurer les relations avec les organismes sociaux et fiscaux  
Être capable d'établir et de gérer les éléments de la paie  
Acquérir les compétences indispensables pour le traitement des charges sociales et fiscales  
Former aux nouvelles techniques de l'informatique et de la communication et aux principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines  
Connaître la diversité des contrats de travail, leurs spécificités  
Maîtriser la comptabilité des charges de personnel  
Être en mesure de pouvoir éclairer les décideurs sur les difficultés concernant la paie  
Savoir présenter un tableau de bord du social

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises employant du personnel quelle que soit leur activité  
Cabinets d'expertise comptable  
Responsable paie et gestion du social  
Gestionnaire de la paie et du temps de travail  
Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable  
Responsable des ressources humaines  
Assistant ressources humaines

### Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1203 : Comptabilité

M1205 : Direction administrative et financière

M1206 : Management de groupe ou de service comptable

M1503 : Management des ressources humaines

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 Cadre économique et managérial des RH - 120 heures - 9 ects  
UE 2 Environnement juridique et comptable - 120 heures - 9 ects  
UE 3 Système d'information de l'organisation - 160 heures - 12 ects  
UE 4 Anglais appliqué aux affaires - 75 heures - 5 ects  
UE 5 Projet tuteuré - 15 ects  
UE 6 Stage - 10 ects  
Total de 60 ects

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17/11/99 relatif à la licence professionnelle, la licence professionnelle est décernée aux

étudiants qui ont obtenu à la fois la moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

**Validité des composantes acquises : 3 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant participé aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) Le jury est composé d'enseignant chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle publié au JO du 24/11/1999 et au BO n°44 du 9/12/1999

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 04/09/2015 d'habilitation n° 20151199

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.iut-villetaneuse.univ-paris13.fr](http://www.iut-villetaneuse.univ-paris13.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Université Paris XIII, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Villetaneuse, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Métiers de la comptabilité Spécialité : Comptabilité et paie